

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Séance du 12 juin 2018.

Sous la présidence de Monsieur BLAESS Fabien, Maire.

Convocation du 07 juin 2018.

Présents :

Mme SCHOHN Muriel, M. ZERR Emmanuel, M. MAGER Sébastien, adjoints.
Mme BERTRAND Virginie, Mme ADAM Christelle, M. ROCH Roland, SUPPER Nicolas, Mme SOMMER Céline, M. Mme GREVILLOT Bernadette, Mme HERZOG Sandra, et M. PIAMIAS Bernard.

Absent excusé : M. JESSEL Frédéric, qui a rejoint l'assemblée au point 46/2018 programme d'investissement.

Conseillers ayant donné procuration :

M. BELLER Hubert donnant délégation de pouvoir à Monsieur BLAESS Fabien
M. HARANT Christophe donnant délégation de pouvoir à Monsieur ZERR Emmanuel

Ordre du Jour :

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2018.
- Document unique : validation du document unique des risques professionnels.
- Programme d'investissement.
- Affaires financières.
- D'une réunion à l'autre.
- Divers et informations.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H45mn, et souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux.

43/2018 Désignation de la secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, Madame Edith SIMON a été désignée comme secrétaire de séance.

44/2018 Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15/05/2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15/05/2018 est adopté, à l'unanimité, dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

45/2018 Réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code du Travail et notamment l'article R.4121-1 qui précise que « L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3 » ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Considérant que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

Considérant que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

DECIDE DE :

Valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.

S'ENGAGE A :

Mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.

46/2018 Programme d'investissement

Vu les explications du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide l'acquisition de deux sièges de bureau ainsi que des tapis de sol de protection
- accepte le devis STARBURO SAS – 675202 KIRCHHEIM pour un montant de 1317.61 € HT soit 1581,14 € TTC.
- autorise le maire à signer le devis.
- le montant est inscrit au budget primitif au compte 2184 – mobilier de bureau.

47/2018 Affaires financières.

❖ Demande de Subvention

- Suite à une demande de subvention pour un voyage scolaire en ANGLETERRE du 15 au 21 avril 2018 par des élèves de 4^{ème} du collège Grégoire de Tours de Marlenheim dont 1 élève domicilié dans notre commune est concerné. Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer 50,00 € à :

M. ou Mme Stéphane ADAM pour l'enfant Axel ADAM.

❖ **Délégation permanente au maire : factures.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations des compétences données au Maire,

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation permanente pour les factures suivantes :

- **VHM ECLAIRAGE** – 67129 MOLSHEIM Cedex un montant de 23 279,68 HT soit 27 935,62 €TTC pour l'acquisition de 100 kits bloc LED, 4 luminaires Storm et 1 luminaire Montparnasse. La facture est imputée en investissement au compte 2152.

- **WILLY LEISNER** – 67025 STRASBOURG un montant de 745,74 HT soit 894,89 € TTC pour l'acquisition de 2 horloges astronomiques.
La facture est imputée en investissement au compte 2152.

- **ENSEIGNES SCHRAMM** – 67520 KIRCHHEIM, un montant de 168,00 € TTC pour le changement de date des panneaux évènementiels.

❖ **Décompte eau des logements.**

Vu les relevés des compteurs,

- Le conseil municipal fixe les frais d'eau pour le logement de l'école primaire occupé par Monsieur MULLER Dominique à **257,09 Euros** pour la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017 correspondant à sa consommation effective.
- Le conseil municipal fixe les frais d'eau pour le logement du presbytère occupé par Monsieur MAUREL Léo à **133,86 €** pour la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017 correspondant à sa consommation effective.

❖ **Consommation électrique 2017 : Eglise – FCD**

Décompte consommation électrique 2017 : église.

Le conseil municipal, après examen du décompte de la consommation de courant électrique par l'église, arrête le montant à rembourser à la commune au titre de l'année 2017 à **482,82 €** et autorise le maire l'établissement d'un titre pour ce montant.

Décompte consommation électrique 2017 : FCD.

Le conseil municipal, après examen du décompte de la consommation de courant électrique par le F.C.D., arrête le montant à rembourser à la Commune au titre de l'année 2017 à **1 668,49 €** et autorise le maire l'établissement d'un titre pour ce montant.

❖ **Décompte du RPI du KEHLBACH 2017.**

- Vu la convention de fonctionnement du RPI signée entre les trois communes en mars 2008,
- Vu le décompte du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de l'année 2017 qui s'élève à 16 330,75 €.
- Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte une participation d'un montant de 5 838,25 € de la commune de Bergbieten et une participation d'un montant de 4 111,50 € de la commune de Flexbourg pour les frais et les dépenses occasionnés en 2017. La participation de la commune de Dangolsheim étant de 6 381,00 €.

Ce montant est calculé au prorata de la population DGF 2017.

48/2018 D'une réunion à l'autre.

Monsieur le Maire rend compte des événements significatifs suivants :

- 20/05/2018 : Cérémonie de la Marine Nationale à Dangolsheim.
- du 22 au 29 mai 2018 : Ouverture temporaire d'un débit de boisson (licence IV) au club-house.
- 22/05/2018 : réunion PLU avec les PPA .
- 23/05/2018 : Groupe de travail « Dango demain ».
- 28/05/2018 : Visite du parlement Européen.
- 31/05/2018 : Bulletin d'information.
- 07/06/2018 : consultation en mairie du PLU.

49/2018 Divers et informations.

❖ **DP Déclaration préalable.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt des déclarations préalable suivantes :

DATE	NUMERO	DEMANDEUR	Nature des travaux
01/06/2018	DP067 085 18 R0009	DERRINGER Olivier 19 rue de l'Eglise	Création d'une piscine semi enterrée en bois.

❖ **Permis de construire.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des permis de construire déposés suivants :

DATE	NUMERO	Demandeur	Nature des Travaux
29/05/2018	PC067 085 17 R0003 M01	M. POIROT Laurent et Mme CASPAR Aline 6 rue de la Colline	Création d'un abri à voiture, d'une pergola à lames orientables, d'une marquise, d'un conduit d'évacuation de cheminée. Modification couleur, suppression fenêtre, déplacement porte.
08/06/2018	PC067 085 18 R0003	MME MATTERN Aline 84 Route du Vin	Extension habitation principale : création d'une pièce à l'étage avec une terrasse

❖ **Dates à retenir.**

* 17/06/2018 : Marathon du Vignoble.

* 13/07/2018 : Fête Nationale. La cérémonie de la fête nationale aura lieu vendredi 13 juillet à partir de 18H30 heures sur le pré de l'école si le temps le permet ou à la salle socioculturelle en cas de météo défavorable.

* Madame Muriel SCHOHN indique que les travaux d'entretien et de rafraichissement auront lieu à l'école maternelle au cours de cet été.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire remercie l'assistance et clôt la séance à 22h 40 mn.

La prochaine réunion est fixée 10 juillet 2018 à 19h45 mn.

Le Maire :
Fabien BLAESS